

**Assemblée générale**

Distr. générale
31 mai 2016
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Quarante-neuvième session
New York, 27 juin-15 juillet 2016

**Règlement des litiges commerciaux: proposition de
l'Association suisse de l'arbitrage**

Note du Secrétariat

1. En vue de la quarante-neuvième session de la Commission, l'Association suisse de l'arbitrage ("ASA") a soumis au Secrétariat une proposition de coopération avec la CNUDCI en vue de promouvoir l'Aide-mémoire révisé de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales. On trouvera en annexe à la présente note la traduction du texte de la proposition tel qu'il a été reçu par le Secrétariat le 30 mai 2016.



Annexe

Proposition de l'Association suisse de l'arbitrage (ASA)

1. Introduction et champ d'application de la Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA

En vue d'une éventuelle coopération avec la CNUDCI, la présente Note vise à présenter un projet mené par l'Association suisse de l'arbitrage (ASA), sous l'intitulé "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA".

Association à but non lucratif, l'ASA compte plus de 1 200 membres (dont un tiers d'origine autre que suisse) qui sont tous des praticiens et des universitaires travaillant dans le domaine de l'arbitrage interne et international ou s'y intéressant. L'affiliation à l'ASA est ouverte à tous les praticiens de l'arbitrage, indépendamment de leur nationalité et de leur niveau d'expérience. Depuis sa création en 1974, l'ASA est devenue l'une des principales associations d'arbitrage. Il ne s'agit pas d'une institution d'arbitrage et elle ne conduit pas de procédures arbitrales.

Essentiellement, la "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA" rappelle aux utilisateurs que l'arbitrage est un processus sur mesure. Il n'existe pas de manière "juste" ou "habituelle" de conduire les procédures arbitrales, ni même une unique "pratique optimale". En fait, la souplesse est au cœur même de l'arbitrage: différentes options sont disponibles pour chaque étape de la procédure. La "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA" est donc conçue pour rappeler aux utilisateurs (parties, arbitres, conseils) qu'ils ont une grande latitude pour adapter leurs procédures en fonction des circonstances de chaque affaire, ainsi que le souligne également l'Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales ("l'Aide-mémoire de la CNUDCI").

La "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA" fournira des orientations sur la meilleure manière d'adapter les procédures aux besoins spécifiques de chaque arbitrage, optimisant ainsi l'efficacité du processus. Pour atteindre cet objectif, elle présentera en détail les principales étapes de la procédure arbitrale et exposera brièvement les différentes démarches possibles pour chaque étape. Elle comportera en outre des conseils sur l'approche qui pourrait être recommandable dans une situation particulière et présentera les conséquences des différents choix sur les étapes ultérieures de la procédure. Il sera bien souligné partout dans la Boîte à outils que les options de procédure correspondant à chaque choix possible sont uniquement des suggestions. En phase avec l'Aide-mémoire de la CNUDCI, la "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA" vise également à aider les praticiens de l'arbitrage en mettant en exergue les questions relatives à l'organisation des procédures arbitrales appelant la prise de décisions en temps opportun.

Disponible en ligne, le produit final sera un manuel électronique interactif conçu pour répondre aux besoins tant des arbitres que des conseils externes et internes. Il comportera des écrits descriptifs et explicatifs ainsi que des orientations en ce qui concerne le meilleur traitement à réserver à des questions de procédure spécifiques. L'utilisateur pourra facilement naviguer d'une question à l'autre grâce à des hyperliens. Par ailleurs, et c'est là sa caractéristique unique, la "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA" permettra de télécharger des projets concrets de propositions et, en autorisant l'utilisateur à opérer un choix interactif, lui indiquera les

répercussions que les décisions prises en ce qui concerne une question de procédure pourraient avoir sur les options ultérieures. On trouvera ci-après des détails et des informations sur l'accès au prototype de l'outil électronique dans son état actuel (voir la quatrième partie).

2. Historique

C'est en octobre 2013 qu'a été lancée l'idée de la "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA", le Conseil de l'Association ayant ressenti le besoin de rappeler aux praticiens que l'arbitrage était une procédure souple et susceptible d'être conduite selon différentes démarches, et s'étant simultanément rendu compte que cette diversité exigeait des orientations quant à la combinaison des approches recommandables. Les membres du Conseil ont fait observer que, dans de nombreux cas, il n'était pas souhaitable d'employer sans discernement toute la gamme des démarches disponibles. Il fallait plutôt guider les praticiens vers une utilisation rationnelle et efficace des outils existants. C'est ainsi que le Conseil a proposé la création d'une boîte à outils.

Dès le début, le Conseil de l'Association a été d'avis qu'à l'instar de l'Aide-mémoire de la CNUDCI, la "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA" devait s'attacher aux aspects fondamentaux de l'organisation des procédures arbitrales que sont la prise de décisions en temps opportun et la diversité. Cependant, dans la mesure où l'Aide-mémoire de la CNUDCI fournit déjà des orientations utiles sur l'organisation des procédures arbitrales, il ne s'agissait pas simplement de le reprendre, mais d'en élargir l'esprit. Il a été décidé que l'élaboration d'un outil électronique interactif était le meilleur moyen de parvenir à cet objectif.

3. Contenu de la "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA"

On a répertorié comme suit les phases pertinentes des procédures arbitrales que devait couvrir la "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA":

- i) Cadre réglementaire et institutionnel et clauses compromissoires;
- ii) Ouverture de l'arbitrage et constitution du tribunal arbitral;
- iii) Mandats, financement de la procédure, organisation de la procédure, rôle éventuel de l'arbitre en tant que conciliateur; secrétaire du tribunal arbitral;
- iv) Communications écrites, preuves documentaires (y compris la présentation de documents);
- v) Mesures provisoires, arbitres d'urgence, assistance fournie par les tribunaux;
- vi) Experts, questions de confidentialité;
- vii) Témoins;
- viii) Audience(s), exposés introductifs oraux et conclusions orales;
- ix) Synthèses postérieures aux audiences, décisions du tribunal arbitral.

4. Structure et caractéristiques principales de la “Boîte à outils pour l’arbitrage de l’ASA”

Comme il a été expliqué, le produit final sera un manuel électronique interactif disponible en ligne. Cet outil électronique est doté de trois niveaux:

- le premier niveau comporte un menu qui fait apparaître les phases pertinentes de la procédure arbitrale conformément aux éléments définis ci-dessus (voir la troisième partie);
- Le deuxième niveau s’attache à une phase particulière de la procédure arbitrale (il se limite pour l’heure à l’étape concernant l’“Organisation de la procédure”). Il comporte un menu qui indique les thèmes pertinents à chaque étape de la procédure et les questions que les parties et le tribunal arbitral peuvent vouloir examiner. Il présente également, pour chaque thème, un texte explicatif, des options et des recommandations concernant les choix à effectuer à différents moments. Par exemple, il est expliqué dans le prototype de la section intitulée “Organisation de la procédure” que la responsabilité en la matière est répartie entre les parties et le tribunal, et que différents scénarios peuvent se présenter (les parties peuvent organiser la procédure elles-mêmes ou le tribunal arbitral peut le faire, après les avoir ou non consultées). La “Boîte à outils pour l’arbitrage de l’ASA” fournit pour chaque cas de figure des orientations sur la meilleure manière d’utiliser l’approche en question. Lorsque l’outil électronique aura revêtu toute son ampleur, le texte explicatif comportera également des hyperliens vers d’autres sections, permettant ainsi à l’utilisateur de naviguer aisément et rapidement entre les différentes parties. Grâce à une caractéristique unique, l’outil électronique indiquera aussi à l’utilisateur les répercussions que les décisions prises en ce qui concerne une question de procédure pourraient avoir sur les choix ou les options disponibles ultérieurement. Pour ce faire, il proposera des choix interactifs (désignés pour l’instant en tant que “drapeaux rouges”) susceptibles d’être activés, la boîte à outils s’adaptant alors selon l’option sélectionnée;
- Au troisième niveau se situent des projets rédactionnels relatifs à des documents spécifiques susceptibles d’être nécessaires à différentes étapes de la procédure. Ces documents seront téléchargeables. Par exemple, dans la section concernant l’“Organisation de la procédure”, les utilisateurs pourront télécharger des modèles de la lettre d’ouverture expédiée par le tribunal arbitral aux parties, un ordre du jour pour la réunion d’organisation de la procédure, des mandats, une Ordonnance de procédure n° 1, etc. En outre, on pourra également télécharger, selon que de besoin, des règlements d’arbitrage, des notes explicatives, des listes de contrôle, etc.

Un prototype est disponible, mais il se limite pour l’heure à l’étape concernant l’“Organisation de la procédure” (soit la phase iii) conformément à la troisième partie ci-dessus), c’est-à-dire l’étape à laquelle la procédure d’arbitrage a été ouverte et le tribunal arbitral constitué. Les documents à télécharger, les hyperliens et les choix interactifs ne sont pas encore pleinement fonctionnels. Par ailleurs, la version du texte explicatif qui figure au sein du prototype est encore provisoire et ne traduit donc pas encore le libellé définitif.

L'état actuel du prototype (en anglais) apparaît aux adresses suivantes:

Page d'accueil: <http://org.arbitration-ch.toolbox.u-x.ch/de/home/index.html>

Section concernant l'"Organisation de la procédure": <http://org.arbitration-ch.toolbox.u-x.ch/de/organization/index.html>

Compte tenu des progrès réalisés sur les aspects informatiques du projet et de l'état d'avancement des travaux de fond réalisés jusqu'à présent, le solde du contenu de l'outil électronique devrait être mis en ligne courant 2016, ce qui permettra, si tout se passe comme prévu, de mettre la dernière main à la "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA" début 2017.

5. Coopération avec la CNUDCI

La "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA" s'inscrivant dans le même esprit que l'Aide-mémoire de la CNUDCI et visant à l'élargir, le projet gagnerait à être appuyé par la CNUDCI. Grâce à la coopération avec la CNUDCI, la "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA" toucherait la communauté de l'arbitrage à l'échelle mondiale. L'appui de la CNUDCI sera de toute évidence un facteur de crédibilité et de visibilité internationale en faveur de la "Boîte à outils pour l'arbitrage de l'ASA".

La coopération avec la CNUDCI contribuera à éviter les doubles emplois dans la promotion non seulement de la souplesse mais également de l'efficacité des procédures arbitrales, garantissant ainsi la cohérence et la compatibilité des approches adoptées. En fait, il est particulièrement important de pouvoir disposer d'orientations cohérentes dans un domaine où de multiples démarches sont disponibles, ce qui est le cas de l'organisation des procédures arbitrales.